



CONSEIL MUNICIPAL DE HUISMES

Procès-verbal de la séance du Lundi 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Huismes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire

Présents : Agnès BOREL, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN, Max DELUGEAU, Pascale GIRAULT, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Denis MOUTARDIER, Philippe ROGET

Représentés :

Isabelle BERRUER-CHARRAIS donne procuration à Denis MOUTARDIER
 Claudine BOUCHER donne procuration à Philippe COIQUIL
 Aurélie PREUX donne procuration à Agnès BOREL
 Cyril DELALANDE donne procuration à Jean-Michel GUERTIN
 Clémence PLANTÉ donne procuration à Max DELUGEAU (à partir du point 2)

Excusée : Elisabeth BENOIST

Secrétaire de séance : Jean-Michel GUERTIN

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 Octobre 2024 est adopté à l'unanimité

Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Avenants aux marchés publics
2. Fixation du loyer du logement situé 4 bis rue de la Tourette
3. Décisions modificatives
4. Recours à l'emprunt
5. Baux ruraux : attribution de parcelles
6. Vente d'une parcelle communale à M. Alain MORILLON
7. Avis du Conseil Municipal sur un projet agrivoltaïque
8. Avis du Conseil Municipal sur l'intégration de deux parcelles communales dans un projet agrivoltaïque
9. Avis du Conseil Municipal sur l'adhésion de nouvelles collectivités au SIEIL37
10. Questions diverses

1-Avenants aux marchés publics :

Délibération n° 2024-12-60

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les avenants en plus et en moins à valider.

Lot n° 2 : Démolition-gros œuvre-Entreprise Franck BEUN Edifice de Richelieu :

Montant de l'avenant HT : - 4 460.40€

Montant total du lot HT : 215 669.09€

Lot n° 3 : Charpente-couverture : entreprise Stéphane POUESSEL de Monts :

Montant de l'avenant HT : +1 267.88€

Montant total du lot HT : 96 028.27€

Lot n° 6 : Plomberie sanitaire : entreprise Air Sun 37 de Mettray

Montant de l'avenant HT : + 5 052.77€

Montant total du lot HT : 31 105.77€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention (M. Lionel HEGRON) approuve ces trois avenants.

2-Fixation du loyer d'un logement communal (ex Petite Auberge)

Délibération n° 2024-12-61

Les travaux de réhabilitation du bâtiment du 4 rue de la Tourette se terminant, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant du loyer du logement situé au 4 bis rue de la Tourette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité, le montant du loyer à 650 euros mensuels.

3- Décisions modificatives

Délibérations n° 2024-12-62/2024-12-63-2024-12-64

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à différentes inscriptions budgétaires.

Ainsi, il est proposé d'inscrire les crédits budgétaires suivants :

1°)

En dépenses d'investissement :

Chapitre 041-article 231 : + 5 300€

En recettes d'investissement :

Chapitre 041-article 238 :+5 300€

2°)

En dépenses d'investissement :

Chapitre 23-article 231-opération 27 : +40 000€

En recettes d'investissement :
Chapitre 16-article 1641 : + 40 000€

3°)

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 66-article 6618 : + 1 500€
Chapitre 66-article 66 111 : + 750€
Chapitre 011-article 615221 : - 2 250€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte ces virements de crédits.

4. Réalisation d'un emprunt de 150 000 euros

Délibération n° 2024-12-65

Afin de financer la réhabilitation de la Petite Auberge, gros investissement inscrit au budget de l'année 2024, le Conseil Municipal de Huismes décide, à l'unanimité, de contracter auprès du Crédit Agricole de Chinon, un emprunt de la somme de 150 000 euros au taux de 2.99% (prêt à taux fixe d'intérêt) sur une durée de 10 ans.

5. Affermage de biens communaux-Attribution de parcelles

Délibération n° 2024-12-66

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de différents changements concernant les fermages communaux. Ainsi, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'attribuer les parcelles E n° 651. 654.636 situées au Moulin de Fromentière à Mme Daniela HEIMERL, d'attribuer la parcelle E n° 891 située aux « Basses Mottes » à Monsieur Denis BRIANTAIS et d'attribuer les parcelles A n° 352, F n° 320, F n° 353, F n° 354 et F n° 355 situées à La Hudauderie à l'EI.DUCROS.

6.Vente de deux parcelles communales à Monsieur Alain MORILLON

Délibération n°2024-12-67

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la réunion du Conseil Municipal du 18 septembre 2023, les membres du conseil avaient donné leur accord de principe pour la vente de deux parcelles communales à M. Alain MORILLON sous réserve que les frais de bornage soient à la charge de ce dernier. Le bornage ayant eu lieu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne son accord, à l'unanimité, pour la vente des deux parcelles cadastrées F 1386 et F 645 (mare) (ex parcelle F 630) pour un montant de 1500€.

7.Avis du Conseil Municipal sur un projet agrivoltaïque

Délibération n° 2024-12-68

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal d'un courrier de Messieurs Hervé LEFORT et Denis BRIANTAIS. Ces derniers souhaitent

installer une centrale photovoltaïque dans le secteur du Petit Marais.

Ces modules photovoltaïques sont compatibles avec l'exercice d'une activité agricole pastorale.

L'aire d'étude du projet est évaluée à 10ha pour une puissance prévisionnelle de 8Mw et les parcelles concernées sont situées dans une zone d'accélération des énergies renouvelables définies par la commune.

Le projet sera suivi par la société Green Yellow qui assurera toutes les étapes du cycle de vie du projet (conception, installation, démantèlement.)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne, à l'unanimité, un avis favorable sur ce projet.

8. Avis du Conseil Municipal sur l'intégration de deux parcelles communales dans un projet agrivoltaïque

Délibération N° 2024-12-69

En complément à la présentation du projet agrivoltaïque, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux parcelles communales pourraient être intégrées au projet en raison de leur situation. Il s'agit des parcelles cadastrées D 812 et D 813.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable pour que ces deux parcelles communales soient intégrées au projet agrivoltaïque et pour que la commune soit partie prenante du projet.

9. Avis du Conseil Municipal sur les modifications statutaires du SIEIL 37

Délibération n° 2024-12-70

Le comité syndical du SIEIL 37 a accepté les adhésions de la Communauté de communes du Casterenaudais et de la Communauté de communes Loches Sud Touraine.

En application de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque commune adhérente au syndicat se prononce sur ces nouvelles adhésions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les adhésions de ces deux collectivités au SIEIL 37.

10-Questions diverses :

- **Recrutement**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme Audrey RENOU, agent contractuel en charge de l'accueil de la mairie et de l'agence postale communale sera nommée stagiaire de la fonction publique territoriale à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette nomination ne nécessite pas de délibération dans la mesure où le poste est déjà créé.

- **Demande de subvention pour un voyage scolaire : (délibération n° 2024-12-71)**

L'école de Huismes a présenté un projet de voyage scolaire qui aura lieu en juillet 2025 au centre de vacances situé à Lathus St Rémy dans la Vienne.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser une subvention pour aider les familles à financer ce projet.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité de prendre en charge le coût du transport à hauteur du devis proposé de 2 250€.

- **Création d'une zone « 20km/h » -Rue de la Fontaine :** (délibération n° 2024-12-72)
En complément des travaux de voirie en cours d'exécution dans la rue de la Fontaine, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer une zone « 20km/h » dans cette voie. La mise en place d'une telle zone permettrait d'assurer la sécurité des usagers et rendrait les piétons prioritaires.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (10 voix « pour », 4 voix « contre ») la mise en place d'une zone « 20km/h » dans cette rue.

- **Urbanisme :**

M COLIN donne connaissance aux membres du Conseil municipal des dossiers d'urbanisme déposés. Ces dossiers n'engendrent pas de construction nouvelle.

- **Carte des aléas du PPRI Val de Bréhémont**

Monsieur le Maire rappelle que le projet de carte des aléas du futur PPRI est consultable à la mairie. Concernant Huismes, une partie de l'ancien camping serait classé en aléa fort.

- **Bâtiments communaux**

Un devis a été demandé à Kévin PETITEAU pour les enduits sur le hangar destiné aux associations.

Concernant le terrain de foot, un devis va être demandé pour remettre en état notamment les vestiaires.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu lundi 10 février 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h40.

Le secrétaire de séance
Jean-Michel GUERTIN

Le Maire
Denis MOUTARDIER